

Délibération**n°68-2025****26 novembre 2025****MISSIONS FACULTATIVES – Révision des tarifs de certaines missions facultatives.****Séance du :** 26 novembre 2025**Date de la convocation :** 14 novembre 2026**Président de séance :** Fabrice PANNEKOUCKE**Secrétaire de séance :** Chantal GIORDA**Nombre de membres titulaires en exercice :** 28**Etaient présents (titulaires et suppléants) :** 15▪ Collège des affiliés : 13

Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Nathalie FONTAINE, Chantal GIORDA, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 12▪ Collège des affiliés : 9

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Yannick AMET (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
François DUNAND (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GARIOUD (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)
Sylvie SELLERI (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Martin NOBLECOURT)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Georges CAGNIN)
Christian GRANGE (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

Etaient présents ou représentés : 27**Nombre de votants :** 27**Était absent :** 1▪ Collège des non affiliés : 1

Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 68-2025

MISSIONS FACULTATIVES – Révision des tarifs de certaines missions facultatives.

Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, 1^{er} Vice-Président, rappelle que le Centre de gestion exerce des missions facultatives auprès des collectivités qui adhèrent par convention à ces missions.

Les conventions actuelles prévoient une tarification forfaitaire des prestations réalisées et la faculté d'une revalorisation du tarif appliqué après délibération du conseil d'administration.

L'exploitation de la comptabilité analytique a fait ressortir la nécessité de réviser les tarifs de certaines missions facultatives.

Il s'agit de certaines missions dont le tarif n'avait pas évolué depuis 3 ans, relatives au contrôle et à l'instruction de dossiers retraite CNRACL (avec introduction de nouveaux process) et des missions d'archivage qui passent de 230 à 250 euros la journée.

Par ailleurs, la mission d'enquête administrative est particulièrement chronophage et nécessite notamment d'instaurer une tarification à la journée pour la rédaction du rapport de synthèse (300 euros pour les collectivités affiliées, 500 euros pour les non affiliées).

M. Fabrice PANNEKOUCKE propose de revaloriser les tarifs applicables à ces missions facultatives à compter du 1^{er} janvier 2026.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs applicables aux missions facultatives qui figurent dans le tableau annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions et avenants correspondants avec les collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 26 novembre 2025
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

TARIFICATION APPLICABLE A CERTAINES MISSIONS FACULTATIVES
Délibération du conseil d'administration du 26 novembre 2025

Missions facultatives	Tarifs actuels	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2026
-----------------------	----------------	--

Mission de contrôle et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL		
Affiliation – Mutation	35 €	35 €
Régularisation de services	100 €	100 €
Validation de services d'agent contractuel	110 €	110 €
Rétablissement de service au régime général	80 €	90 €
Contrôle d'un dossier de demande d'avis préalable	125 €	130 €
Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de demande d'avis préalable	Néant	160 €
Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse	135 €	150 €
Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse	190 €	200 €
Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité	165 €	180 €
Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité	220 €	240 €
Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension de réversion	100 €	110 €
Réalisation totale par le Cdg d'un dossier de liquidation d'une pension de réversion	Néant	170 €
Simulation de calcul de pension pour les estimations indicatives globales (EIG)	125 €	135 €
Etude et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) ne nécessitant pas une demande d'avis préalable	180 €	185 €
Etude et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) nécessitant une demande d'avis préalable	Néant	200 €
Fiabilisation d'un compte individuel retraite (CIR)	70 €	75 €
Correction d'anomalies sur les déclarations individuelles	35 €	35 €

Mission d'archivage			
Missions temporaires et pluriannuelles d'archivage (dont diagnostic)	journée	230 € *	250 € *
* Hors frais de déplacement et de repas facturés en sus selon les modalités prévues dans la convention en vigueur	½ journée	115 € *	125 € *

Mission d'enquête administrative			
Réunion de cadrage et réalisation des auditions	Montant horaire par agent expert	45 €**	55 €**
** le temps de déplacement de l'agent expert du Cdg73 est considéré comme du temps de mission (frais de déplacement et repas inclus)			
Rédaction du rapport de synthèse	Affiliés		
	forfait de 300 €	300 €*** par jour de rédaction	
	Non affiliés		
	forfait de 500 €	500 €*** par jour de rédaction	
*** sur la base d'un devis préalable établi par le Cdg73			